



Secrétariat général (SG)

Genève, le 13 juillet 2020

Réf.: **CL-20/30**
Contact: Mme Béatrice Pluchon – Aux États Membres de l'UIT;
Courriel: sg-registration@itu.int – Aux Membres de Secteur de l'UIT

Objet: **Invitation aux réunions virtuelles du Groupe d'experts du Conseil sur le RTI et du Groupe d'experts informel sur le FMPT organisées du 14 au 18 septembre 2020**

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la situation liée au COVID-19, notamment des restrictions applicables en Suisse en ce qui concerne la limitation du nombre de participants, ainsi que des restrictions concernant les voyages internationaux, et après consultation des Présidents des groupes de travail et des groupes d'experts du Conseil, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été décidé que la série de réunions qui ont lieu à l'automne se tiendrait de manière virtuelle et que seuls le Groupe d'experts sur le RTI et le Groupe d'experts informel sur le FMPT se réuniraient pour poursuivre leurs travaux.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à participer aux réunions de ces groupes, qui se tiendront de manière virtuelle du **14 au 18 septembre 2020**.

La réunion devra se tenir chaque jour selon l'horaire strict suivant: 12 h 00-15 h 00 (heure de Genève, CEST) et ne pourra pas être prolongée. L'inscription en ligne est obligatoire et débutera le 15 juillet 2020 (voir l'Annexe).

Veuillez trouver ci-après le calendrier proposé pour les réunions:

Lundi 14 septembre	Mardi 15 septembre	Mercredi 16 septembre	Jeudi 17 septembre	Vendredi 18 septembre
<u>GEI-FMPT-21</u> Anglais seulement <i>12 h 00-15 h 00</i> Experts désignés Date limite de soumission des contributions: conformément au calendrier figurant dans la Décision 611*	<u>GEI-FMPT-21</u> Anglais seulement <i>12 h 00-15 h 00</i>	<u>GEI-FMPT-21</u> Anglais seulement <i>12 h 00-15 h 00</i>	<u>EG-RTI</u> avec interprétation** <i>12 h 00-15 h 00</i> <i>États Membres + Membres de Secteur</i> Date limite de soumission des contributions: 3 septembre 2020	<u>EG-RTI</u> avec interprétation** <i>12 h 00-15 h 00</i>

* Pour consulter la Décision 611, veuillez-vous reporter au document <https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0128/en>

** Les demandes d'interprétation se font au moment de l'inscription, au moins 4 semaines avant la réunion.

Vous trouverez en [Annexe](#) des renseignements détaillés sur les modalités d'inscription et de soumission des contributions ainsi que d'autres renseignements pratiques.

Je compte sur votre participation active et sur votre bonne volonté pour faire en sorte que ces réunions virtuelles soient aussi constructives que possible.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

ANNEXE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1 Inscription

L'inscription se fera **exclusivement en ligne**, à l'adresse <https://www.itu.int/en/council/Pages/registration.aspx>, et **débutera le 15 juillet 2020**. Des informations détaillées sur les modalités d'inscription seront publiées sur le site web.

2 Autres dispositions pratiques prévues sur demande

Il est rappelé aux participants que toutes les réunions seront **diffusées sur le web** et pourront être suivies sur l'Internet.

Langues de travail

La réunion du GEI-FMPT-21 aura lieu en anglais seulement.

Des services d'interprétation seront fournis sur demande pour la réunion du Groupe d'experts sur le RTI. Les demandes de services d'interprétation devraient être présentées lors de l'inscription au moins quatre semaines avant l'ouverture de la réunion.

3 Documentation

Ordres du jour et documents

Les projets d'ordre du jour et les documents qui seront examinés durant les réunions des Groupes d'experts seront communiqués en temps utile sur les sites web respectifs de ces groupes. Les réunions se dérouleront sans document papier.

Contributions

Les contributions à la réunion du Groupe d'experts sur le RTI devraient être soumises le plus tôt possible, à l'adresse suivante: contributions@itu.int.

Conformément à la Décision 556 du Conseil, toutes les contributions devraient être soumises au plus tard 12 jours calendaires avant l'ouverture de la réunion du Groupe d'experts qui se déroule dans une seule langue sans traduction, et au plus tard 14 jours calendaires avant l'ouverture d'une réunion qui se tient dans les six langues officielles.

Les contributions à la réunion du GEI-FMPT-21 devraient être soumises conformément à la **Décision 611** (voir l'adresse <https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0128/en>).

Mise en œuvre de la politique en matière d'accès à l'information/aux documents

En application de la décision prise par le Conseil à sa session de 2016, et comme l'a confirmé la Conférence de plénipotentiaires de 2018, la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Les documents soumis aux groupes de travail du Conseil et aux groupes d'experts seront mis à disposition [conformément à la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information et aux documents](#).

4 Dates de la prochaine série de réunions des GTC et des Groupes d'experts

Il est proposé que la prochaine série de réunions des Groupes de travail du Conseil et des Groupes d'experts se tienne du lundi 25 janvier au vendredi 5 février 2021.
